

Plus value immobiliére résidence secondaire en succession

Par muymu, le 17/06/2008 à 16:59

ma mére est décédée en février 2007, une donation entre époux a été faite, mon pére, mon frére et moi sommes d'accord pour vendre la maison secondaire, mais le notaire nous parle de plus value concernant la part de mon frére et la mienne car le décés est récent, mon pére est propriétaire de cette maison depuis + de 15 ans quel est la part qui revient à mon pére agé de 85 ans et celle de mon frére et moi merci de vos réponses

Par marty, le 17/06/2008 à 20:04

C est à peu de chose près la question que j ai posée il y a quelques jours. Le décès étant récent, la plus value est de 27 % y compris les 11 % de csg-crds. je pense qu un juriste pourra confirmer.